



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Déclaration liminaire au CST du 20 juin 2025

Madame la Présidente du CST Adjointe au personnel,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Par courrier, nous avons reçu hier les arbitrages de Monsieur le maire de la ville de Saint-Etienne suite aux rencontres bilatérales du 13 juin 2025.

Premier constat, plusieurs nouvelles mesures sont venues s'ajouter aux trois décisions prises sur le pouvoir d'achat que monsieur le maire avait fait savoir par courrier à l'ensemble des agents le jeudi 12 juin.

Une méthode de communication venant à nouveau mettre en lumière la perception du dialogue social de Monsieur le maire et qui n'avait d'autre but que de tenter de faire baisser le niveau de mobilisation des agents le lendemain. Des agents très fortement mobilisés sur les bases revendicatives du préavis de grève déposé par la CGT.

Manœuvre plus que contestable qui n'aura eu finalement comme effet que de faire grandir encore un peu plus le sentiment de frustration et de colère chez la grande majorité des agents.

Le 13 juin, la CGT a participé à la réunion bilatérale, qui s'est déroulée dans un climat de tension extrême en raison de la mobilisation massive des agents et de l'agressivité irrationnelle de Monsieur le maire envers notre secrétaire général pourtant absent sur cette réunion.

La CGT a malgré tout pu faire part des besoins et attentes des agents de la ville de Saint-Etienne en matière de conditions de travail et de rémunération.

Nous pourrions donc nous féliciter d'avoir réussi à faire bouger les curseurs suite à la mobilisation et transformer ces décisions comme une victoire. Car chacune et chacun sait que sans ce mouvement de grève massif, aucune autre forme de décisions n'aurait été prise après l'envoi des mesures retenues par le maire par courrier à tous les agents le jour précédent.

Mais il n'en est rien ! Monsieur le maire a choisi l'accumulation de « mesurette » pour tenter de faire croire à de grandes décisions avec une certaine forme de talent dans l'art de pratiquer la démagogie provocatrice.

Ainsi, il est donc décidé quelques mesures dont l'augmentation incroyable de 20% du budget des œuvres sociales pour les 3000 agents de la collectivité, faisant passer le budget de 100 000 à 120 000 euros par an. Des œuvres sociales utilisées par moins de 30% des agents. Quel effort !

Il a aussi été décidé de l'augmentation du CIA pour l'année 2025. Une augmentation exceptionnelle de 200 euros pour cette année. Il s'agit donc d'une gratification supplémentaire de 16,66 € par mois, quelle générosité !

Rappelons tout de même que le CIA demeure soumis à l'avis émis par le supérieur hiérarchique sur l'entretien professionnel et est attribué selon le jugement porté sur l'engagement professionnel de l'agent.

Le choix opéré par le maire est donc d'utiliser la forme la plus injuste de rémunération puisque celle-ci demeure variable et par principe inégalitaire. Ce choix en dit long sur la réelle considération de Monsieur le maire vis-à-vis des agents de la ville de Saint-Etienne.

Il a donc délibérément choisi de ne pas mettre en œuvre de plan de convergence des régimes indemnitaires de la ville de Saint-Etienne au niveau de ceux de SEM.

Il a donc délibérément choisi de préserver cette profonde injustice de rémunération ayant comme conséquence les immenses écarts de régimes indemnitaires pour des métiers, des qualifications et classifications identiques.

Il a donc délibérément choisi de ne pas entendre la frustration et la colère des agents sur ce sujet, et refuse unilatéralement de répondre à leurs légitimes attentes.

Nous regrettons cette position dogmatique de monsieur le maire qui ne fait qu'accroître le ras-le-bol collectif et augmenter les difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leur mission de service public.

Nous regrettons également la position non unitaire sur cette question pourtant centrale des régimes indemnitaires, qui permet aujourd'hui à monsieur le maire de surfer sur la désunion syndicale, de se dédouaner de ses responsabilités sur le sujet et ainsi ne pas répondre aux besoins exprimés par les agents.

En tout état de cause, la CGT assumera ses responsabilités, sera à la hauteur de la confiance des agents en la matière et votera malgré tout cela pour la mise en œuvre de ces décisions, fruit des précédentes mobilisations.

Néanmoins, consciente des hautes attentes sur le sujet des régimes indemnitaires, la CGT continuera d'œuvrer à la mise en œuvre d'un plan de convergence de ceux-ci pour atteindre les niveaux pratiqués à SEM et place d'ores et déjà face à leur responsabilité les candidates et candidats aux prochaines élections municipales sur ce sujet.

S'agissant de la majorité sortante, les constats sont faits depuis longtemps.

Saint-Etienne le 20 juin 2025.